



Quelques repères sur le déroulement d'un temps d'inauguration – bénédiction de nouveaux locaux dans une école.

Un évènement privilégié ...

L'inauguration et la bénédiction de nouveaux locaux sont des évènements privilégiés dans l'histoire d'un établissement. Ils célèbrent à la fois le passé en faisant mémoire des personnes et des évolutions de l'école, le présent en nommant le travail effectué et l'investissement des différents membres de la communauté et des partenaires et le futur en annonçant publiquement des orientations du projet de l'établissement.

Un évènement soigneusement préparé ...

Le chef d'établissement veillera à ce qu'il soit soigneusement préparé par les responsables de la communauté éducative. Chacun y trouvera sa place : enfants, parents, enseignants, personnel non enseignants, prêtre, partenaires, ... Il témoignera ainsi de ce qui se vit au sein de l'école.

Quelques repères

1. Ce temps peut prendre différentes formes, en voici deux possibilités :

1) Une matinée « Portes Ouvertes » où tous les parents sont invités.

Dans ce cas, il peut être judicieux d'organiser la matinée en 3 temps :

- un premier pour les « Portes Ouvertes » avec une visite "guidée" pour les invités,
- un deuxième pour les prises de parole. Les enfants plus jeunes peuvent alors être accueillis dans un autre espace de l'école.
- un troisième pour le temps de célébration où chacun pourra prendre sa place y compris les élèves.

2) Un moment spécifique uniquement consacré à l'inauguration - bénédiction.

Dans ce cas, vous pouvez :

- organiser une visite des locaux uniquement pour les invités officiels,
- envisager un déroulement en deux temps : les prises de parole et le temps de célébration où chacun pourra prendre sa place y compris les élèves.

Il est possible de programmer la célébration avant les prises de parole.

2. Les invitations :

1) Les invitations seront déterminées avec les responsables OGEC et APEL. Voici quelques suggestions :

- les enseignants et personnels non enseignants (actuels et précédents),
- les présidents OGEC et APEL actuels et précédents,
- le curé de la paroisse,
- le maire,
- les familles, en y ajoutant éventuellement celles des élèves scolarisés l'année précédente,
- le directeur diocésain et si vous le souhaitez : animateur-formateur chargé de mission, responsable service économique et juridique, chargé de mission immobilier,
- les sociétés et artisans ayant réalisé les travaux,
- d'autres partenaires locaux.

3. Le protocole à respecter pour les prises de parole

1) Les salutations ou excuses sont faites par le Chef d'établissement. L'ordre dans lequel doivent être salués les officiels est :

- Eglise : Evêque, prêtre, (religieux, religieuses)
- Institution Enseignement catholique : Directeur Diocésain, Président UDOGEC, Présidente APEL de Vendée, animateur Formateur Chargé de mission et autres responsables invités
- Politique : Maire (ou du sénateur au maire) p membres du conseil municipal
- Ecole : Directeurs du réseaux 1° et 2°, enseignants et personnel de l'école
- Présidents et membres OGEC et APEL
- Familles et enfants
- Bien évidemment, vous ne manquerez pas de tenir compte des particularités locales : congrégations, familles bienfaitrices (propriétaires ou donatrices des locaux)

2) L'ordre dans lequel les prises de parole sont faites sera :

- le Chef d'établissement
- le président d'OGEC
- le président d'APEL
- le Maire ou son représentant
- le Directeur Diocésain qui conclue

Notez bien B :

- Parfois les présidents OGEC et APEL font un discours à 2 voix.
- Si un conseiller général ou autre politique sont présents, il est de bon ton de leur proposer un temps de parole après Monsieur le Maire.
- Si l'évêque est présent, Monseigneur CASTET souhaite prendre la parole pendant la bénédiction et après le Directeur Diocésain.

4. La bénédiction

1) La bénédiction nécessite certains préparatifs. Ils sont pilotés par le chef d'établissement et la bénédiction est assurée par le curé de la paroisse.

- La célébration se prépare en équipe associant chef d'établissement, curé, enseignant(e), APPEL, parents catéchistes,... Vous pouvez vous référer au document élaboré par le service de Pastorale Scolaire : « Ecoles en fêtes »¹.

¹ http://www.ec85.net/directeur/IMG/pdf/Ecoles_en_fetes_2009.pdf

- Le lieu retenu est souvent celui de la cour de l'école. Le chef d'établissement verra avec le curé si ce dernier n'y voit pas d'inconvénient ou s'il souhaite se rendre dans les nouveaux locaux pour la bénédiction.
- La préparation sera faite en y associant les élèves :
 - en amont pour leur expliquer le pourquoi et les impliquer dans la préparation
 - le jour de la célébration, en veillant à leur placement afin de faciliter leur écoute et leur participation
 - leur participation peut prendre de multiples formes : chants, lecture par les plus grands, poèmes ou autres écrits présentant les travaux, ...apport d'un objet (croix, icône, ...) au prêtre qui le bénira. Cet objet sera placé par la suite dans les classes ...

2) Après la célébration,

- Vous pouvez prévoir de couper un ruban. Dans ce cas, cela se fera à mains multiples : chef d'établissement, président(e) d'OGEC, président(e) d'APEL, Directeur diocésain, prêtre, ... Chaque personne présente pourra recevoir un morceau du ruban en guise de souvenir.
- Le verre de l'amitié clôturera dans la convivialité ce temps festif
- Dans les jours qui suivront la fête, les enseignants pourront échanger avec les élèves sur ce qui aura été vécu, placer l'objet béni (croix, icône...), réaliser un album souvenir, actualiser le site de l'école,